

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 22 août 2023	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 sept. 2023	
Commentaires : Trous dans la surface protectrice et nettoyage du bord de la clôture.			

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- L'équipement extérieur est varié pour tous les enfants présents, aussi j'ai eu une discussion avec l'éducatrice responsable afin que la quantité de surface protectrice soit adéquatement installée.
- La programmation est panifiée et documentée.

Pendant ma visite, j'ai pu observer la collation ainsi que le jeu extérieur.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Julie Plourde

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date